



Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 06 NOVEMBRE 2019

CC2019_184 : Développement durable / Approbation de la démarche de mise en place d'un Contrat de Transition Écologique porté par le PETR du Pays d'Arles en partenariat avec les trois intercommunalités (ACCM, TPA et CCVBA) ainsi que les parcs régionaux des Alpilles et de Camargue

L'an deux mille dix neuf, le six novembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 31 octobre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DUCROS, DUPONT, FERRER, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MEBAREK, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Myriam CELLARIER (pouvoir donné à Martine AMSELEM)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Eliane QUILLE-JACQUEMOT)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Lucien LIMOUSIN (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Daniel PETITJEAN (pouvoir donné à Mireille HENRY)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc MASSON
- Madame Fabienne PAUTONNIER
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

Affiché le 07/11/2019

The logo for SLOW (Système d'Information Localitaire Ouvert) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 013-241300417-20191106-CC2019_184-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2019

CC2019_184 : Développement durable / Approbation de la démarche de mise en place d'un Contrat de Transition Écologique porté par le PETR du Pays d'Arles en partenariat avec les trois intercommunalités (ACCM, TPA et CCVBA) ainsi que les parcs régionaux des Alpilles et de Camargue

Rapporteur : Nicolas KOUKAS

Nomenclature ACTES : 8.8

Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 229-26 et R. 229-51 à R. 229-56 ;

Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du comité syndical du Pays d'Arles n° 2011-16 du 7 avril 2011 engageant le Pays d'Arles dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2015-164 en date du 25 novembre 2015 relative à la validation du projet de plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2016-143 en date du 28 septembre 2016 relative à l'adoption du Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État en avril 2019 concernant l'élaboration de nouveaux contrats de transition écologique ;

Vu la délibération du conseil syndical du Pays d'Arles n° 2019-018 en date du 8 juillet 2019 relative à la mise en œuvre des orientations du plan climat du Pays d'Arles en matière de valorisation matière et énergétique des ressources locales ;

Considérant le fort engagement du Pays d'Arles dans une démarche globale de transition écologique depuis l'adoption du plan climat air énergie territorial en 2016 ;

Considérant que la première orientation du Plan climat concerne la valorisation des richesses naturelles du territoire à travers la production d'énergie et de matériaux renouvelables.

Après trois ans de mise en œuvre, les objectifs opérationnels de cette orientation sont engagés et/ou réalisés à 95 %.

C'est dans ce cadre que la candidature du Pays d'Arles a été retenue à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État pour l'élaboration d'un contrat de transition écologique (CTE) qui fixe un programme d'actions opérationnel. Ce contrat est co-construit à partir de projets locaux entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire.

Le Pays d'Arles a axé sa candidature sur la valorisation des ressources locales : production d'éco-matériaux, valorisation énergétique de la biomasse, valorisation du potentiel solaire, économie et préservation de la ressource en eau.

L'objectif est de faire émerger des projets qui peuvent avoir une portée structurante et générer de nouvelles ambitions. Il s'agit également de promouvoir l'action collective et l'attractivité du territoire ;

Considérant que la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) soutient et valide cette démarche ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER la démarche de contrat de transition écologique porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles en partenariat avec les trois intercommunalités (ACCM, TPA et CCVBA) ainsi que les parcs régionaux des Alpilles et de Camargue.

2 - AUTORISER le président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la communauté d'ACCM tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**